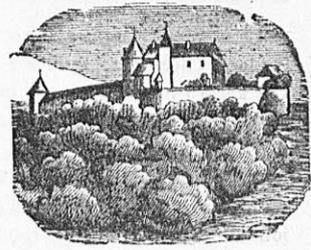




LA GRUYÈRE



ABONNEMENTS

Suisse . . . 1 an, Fr. 4 50
 . . . 6 mois, » 2 50
 Étranger . 1 an, » 9 —
 . . . 6 mois, » 5 —
 payable d'avance.

Prix du numéro : 5 cent.

On s'abonne dans les bureaux de poste.

JOURNAL INDÉPENDANT, POLITIQUE ET AGRICOLE

Paraissant le mercredi et le samedi.

Supplément bimensuel gratuit : L'ÉCHO LITTÉRAIRE

IMPRIMERIE ET ADMINISTRATION : Rue du Tir 131, BULLE.

HORAIRE D'HIVER : Bulle, dép. 6⁰⁰ 10⁵⁵ 2²⁵ 5¹⁵ 8⁵⁰ — Bulle, arr. 8⁵⁸ 1¹⁵ 4²⁰ 7⁵⁰ 10⁵⁵

ANNONCES

Canton, une seule insertion, 15 c.; annonces répétées, 10 c. Suisse, 15 c. Étranger, 20 c. la ligne ou son espace. RÉCLAMES : 30 c. la ligne. Pour annonces et réclames ex-cantonales, s'adr. à l'agence de publicité Haasenstein & Vogler, à Fribourg, ou à ses succursales.

BULLE, le 14 novembre 1902.

HYGIÈNE SOCIALE

Il se discute dans plusieurs pays, à l'heure actuelle, une question infiniment délicate qui serait aussi bien d'actualité chez nous, car il s'agit ici d'hygiène, de moralité et d'avenir. Je sais que le sujet est excessivement difficile à traiter dans un journal, mais chez nos voisins, la presse — la presse sérieuse, j'entends — n'a pas hésité à le faire et je ne sais vraiment pas pourquoi j'hésiterais plus longtemps. Permettez-moi de commencer cet article par la constatation d'un fait connu.

Lorsque vient pour un de nos jeunes gens l'heure de passer l'école militaire et lorsque la caserne le réclame, le père trouve tout naturel que son fils soit soumis à l'examen médical de la revision et à la « visite sanitaire », comme nous disons chez nous. Or, il n'y a qu'un moyen de savoir si oui ou non un jeune homme est « bon pour le service », c'est de le mettre nu comme au jour de sa naissance, de mesurer à la toise sa taille et son thorax, comme on en use à la foire, avec un cheval qu'on se propose d'acheter.

Autre fait :

Quand le fils d'un mauvais voisin a passé plusieurs fois de nuit par dessus notre mur pour nous voler des poules, nous trouvons logique qu'on le dote d'un casier judiciaire, et que les gens d'ordre ne le prennent pas à leur service quand ils ont constaté que ce jeune vaurien allongait la mine, lorsqu'on lui proposait de produire un extrait du suédis casier.

Il n'y a pas jusqu'à l'enquête officielle et médicale au chevet de nos morts les plus respectés que nous n'acceptons comme une nécessité raisonnable.

FEUILLETON DE LA GRUYÈRE 82

SANS PÈRE

Nouvelle, par G. DUCŒUR

Ah! ça, ne t'épouvante point, repris-je en le saisissant par le collet de son habit. Tu ne sortiras pas de cet endroit; ta dernière heure a sonné. Oui, tu vas mourir. Vois-tu, là, dans le fond, cette vague qui s'enfuit: un jour, une semblable vague entraîna ta victime; aujourd'hui, une autre portera chez ton père la nouvelle de ta mort.

Ne crains rien, j'ai pris mes précautions; on ne nous dérangera point.

Je te tuerai. C'est l'idée dont je t'entretenais hier. Elle est belle, n'est-ce pas? Ensuite, je retournerai tranquillement... mais, à quoi bon t'expliquer tout cela? Ton habitude est d'en rire.

Ici, il y a deux pistolets. Choisis. Je le pouvais, plus mort que vif, sur le bord de la rivière où j'avais déposé les armes.

— Tu veux m'assassiner! dit-il, la voix tremblante.

— Pas de ces expressions-là!

Prends l'un de ces jolis bijoux; ils contiennent chacun une balle assez forte pour rompre le fil de notre vie. Hâte-toi, nous, je suis pressé. Je ne demande qu'une chose: ne pas faire le chemin de l'éternité avec toi.

ble. Nous comprenons fort bien que la société a le droit de se renseigner sur les conditions dans lesquelles un être qui était vivant a contracté avec la mort une union, hélas! indissoluble.

Ce n'est pas pour railler mélancoliquement que je viens de prononcer le mot « union ». Car voici où j'en veux venir : Nous sommes si inconscients que nous admettons bien le contrôle de la société à la naissance de notre fils, au seuil du collège, à son entrée au service militaire, à la porte du bureau où de l'usine où il travaillera, enfin sur le lit de mort où il s'étendra un jour après nous avoir fermé les yeux; mais nous poussons de hauts cris si l'on vient nous proposer d'établir un contrôle médical au seuil du mariage. Il paraît que, dans cet acte social par excellence, la société n'a rien à voir. On trouve bon qu'elle ait à sa charge les veuves, les orphelins, les infirmes, les paralytiques, l'asile des fous et l'hôpital, les dispensaires et les asiles des vieillards, les incurables et les idiots... mais on ne lui permet pas de dire un mot le jour où on lui prépare, par ignorance ou monstrueux égoïsme, de si pitoyables devoirs pour le lendemain ou pour l'avenir.

Aujourd'hui encore, un procès suit son cours dans les Grisons, parce qu'un officier d'état civil a autorisé le mariage d'une femme qu'il savait n'être pas saine d'esprit.

Or, vous n'ignorez pas que, dans l'ordre des affections héréditaires, la folie occupe l'un des premiers rangs.

Mais la société n'est pas un entêté! c'est vous et c'est moi; c'est M. X., c'est Mme Y., c'est tout le monde. Il fallait donc s'attendre à ce qu'une voix finit par s'élever de la foule des contribuables, lesquels ont quelque droit à se renseigner sur les conditions dans lesquelles les mariages se nouent,

Michel resta immobile.

— Ah! tu fais le difficile? Prends donc!

Il saisit le pistolet et le jeta loin de lui.

— Je ne me bats pas, dit-il.

— Ah! ah!... tu l'entends ainsi? Lâche!... Allons, invoque Dieu, si tu l'oses. Tu vas mourir!

— Meurtrier!

— Trêve de gros mots! Veux-tu te battre? je te le demande une dernière fois.

— Non!

— Alors, que ton sort s'accomplisse!

En disant cela, je lui déchargeai mon arme en pleine poitrine. Michel tomba pour ne plus se relever...

J'étais fou. J'ignore comment je regagnai ma chambre. La nuit durant, je fus plongé dans une prostration complète. Vers le matin seulement, à mesure que mon esprit se dégagait des ténèbres qui l'envolopèrent, mon crime m'apparaisait toujours plus horrible. Mes forces morales se détendirent enfin. Je pleurai de nouveau, et la conséquence de mes réflexions fut que j'allai me livrer à la justice. Je n'avais pas songé à la fuite; je m'étais promis seulement de garder mon secret.

Vos deux visites dans la prison, vos paroles bienveillantes m'ont décidé: je viens de vous révéler tous les faits dont l'enchaînement m'a jeté dans la voie du mal. M. Bertrand ne sait pas où je suis; je n'ai pas voulu lui causer une nouvelle peine en lui racontant mes derniers malheurs. Monsieur Stéphane, l'histoire de mes infortunes se ter-

puisque les conséquences de ces unions retombent sur eux d'un poids qui chaque jour est plus pesant.

C'est un docteur français qui a attaché le grelot à l'Académie de médecine, qui n'a pas entendu ce sentiment en vain, mais a entrepris bien heureusement de discuter ce problème.

Et ce problème peut se résumer en peu de mots: « Etant donné d'abord que, dans l'état actuel de la connaissance humaine, nous avons la certitude scientifique que certaines maladies des ascendants engendrent chez leurs héritiers des tares douloureuses et inéluctables.

» Etant donné d'autre part que la société est obligée de prendre à sa charge ces individus mal armés pour la vie ou incapables de se suffire à eux-mêmes; — la société n'a-t-elle pas le droit d'intervenir dans certains cas, très facile à définir et à prévoir, pour empêcher l'égoïsme individuel de propager par le mariage des tares inguérissables? »

C'est clair, n'est-ce pas? Et remarquez ce mot « par le mariage ». Il est certain, en effet, que, à moins de prendre à l'endroit des porteurs des tares héréditaires ou acquises, des mesures que le crime justifierait seul, et que n'a pas osé se permettre une société qui coupe la tête encore assez facilement à un homicide, on ne peut espérer empêcher un homme et une femme vivants et libres à s'unir à celle ou à celui en qui il ou elle croit avoir rencontré l'âme sœur de la sienne.

Mais s'il semble abusif et chimérique d'interdire la paternité et la maternité aux êtres qui en font pour d'autres êtres une genèse de misère, ne croyez-vous pas que la société ait mieux que le droit — le devoir — d'avertir ces ignorants ou ces coupables.

mine ici. Une douleur inouïe me torture le cœur et la vie se montre à moi sous le jour le plus sombre.

Mais, pourquoi me plaindre? Toutes ces misères ne sont-elles pas dans la destinée des enfants sans famille?

XXIV

Lorsque j'eus terminé la lecture du manuscrit de Jean l'horloger, je le portai à mon ami R., qui s'empressa d'en prendre connaissance; ensuite, il passa entre les mains du juge d'instruction et des membres de la cour d'assises.

M. Bertrand avait été mandé en hâte à Thoune. Les faits avancés par Jean furent reconnus conformes à la vérité.

Est-il possible de dire que le jury admit des circonstances atténuantes? Vous-même, lecteur, auriez-vous agi autrement?

Cependant, comme il y avait eu crime, Jean ne fut pas acquitté. On le condamna seulement à six mois de prison, sans compter le temps qu'il avait passé en prévention.

Je le visitai encore après sa condamnation. Il me parut plus calme et j'augurai bien de l'avenir.

Au bout de six semaines de vacances, je prenais congé de mes amis et quittais Thoune. Les cours de l'Université de Berne devaient bientôt recommencer.

J'emportais le manuscrit de Jean, qu'on n'avait osé me refuser; néanmoins, je ne songeais pas à le publier.

(La fin au prochain numéro.)

que de chocolat
BROC

ye des
unes gens
des jeunes filles
évolus à 18 ans.
ter tous les jours personnelle-
uche excepté. [750]

VENDRE
nent poutinière, âgée de
é au syndicat de Bulle, portante
d'avril.
r au bureau du journal. [1018]

A vendre :
e fer complet et un violon,
prix raisonnable.
r chez M. Alfr. DUCAS, maison
Morard, Bulle. [1027]

A vendre :
des de troncs secs, chez
oz, à La Tour-de-Trême. [1030]

A vendre :
et forts ainesse.
à Ch. BOSSON-PERRET, rue du
lle. [1042]

GRAND CHOIX DE
neaux catelles
ET AUTRES
à prix réduits, chez [880]
ER, près de l'Écu, BULLE

tabac à fumer
le 5 kg. fr. 1.85 et 2.45
feuilles 5 » 3.60 et 4.20
5 » 5.20 et 5.80
fins gratuits. (H5986Q)[1045]
r, dépôt de fabr., Boswil.

charretier.
de un bon charretier actif et
es chevaux.
à M. PASCHE, entrepreneur, à
[1025]

louer :
ment de 2 chambres, cuisine,
adresser au bureau du journal
[1040]

gements
louer chez L. TORCHE, TOUR-
[1041]

demande
f. — S'adresser à JUDET &
istes, r. du Moléson, Bulle. 1047

MERVEILLEUX!
rai SAVON aromatique
ait de lis

BERGMANN & Cie,
de cour, à Dresde et Zurich,
p plus efficace et le plus pro-
s éruptions importunes, les
seur, les boutons, les dartres,
ontre une peau dure, sèche

l'imprimerie de la Gruyère, à
ntimes la pièce.

incœuvres
chez M. GIPPA, entrepreneur,
u bureau de M. GIPPA ou au
oc. (H654B)[1046]

LE
nt Universel

Plüss-Stauffer
ontestablement sans
ou recoller tous les
ssés, soit verre, porce-
cisselle de table et de
pierre, marbre, métal,
is, papier, carton, drap,
es, découpages, etc., etc.
mes et médailles
d'argent à pu-
expositions.
acons à 40 et 65 cent. à l'im-
Gruyère, à Bulle.

ÉMILE LENZ, IMP.-ÉDITEUR

Le docteur Cazalis parle d'un entretien des médecins des deux familles à la veille du mariage. Cet accord lui semble pour le moins aussi naturel, aussi nécessaire que la conférence des deux notaires.

Mais il est des gens qui n'ont ni médecin, ni notaire. A ceux-là, l'office d'état civil apprend, le jour du mariage, leurs responsabilités qu'ils ignorent. Pourquoi l'Etat ne fournirait-il pas aux conjoints le conseil obligatoire et gratuit du médecin?

Certainement, une fille a toujours le droit de risquer sa santé, l'avenir de ses enfants dans un mariage avec l'homme qui lui plaît. Encore est-il que nous aurons réalisé un progrès moral et social le jour où elle ne sera plus surprise et où elle aura follement, librement consenti à son malheur.

AUGUSTE MÉRINAT.

CONFÉDÉRATION SUISSE

Chambres fédérales. — Le Conseil fédéral vient d'arrêter la liste des tractanda pour la session des Chambres qui commencera le premier lundi de décembre. Il y a 42 objets à l'ordre du jour.

Ce sont tout d'abord, au Conseil national, la vérification des pouvoirs et, dans les deux Chambres, le renouvellement des bureaux.

Puis viennent l'élection du Conseil fédéral, du président de la Confédération suisse, du vice-président du Conseil fédéral, puis du président et du vice-président du Tribunal fédéral.

Les Chambres auront, en outre, à examiner le budget fédéral de 1903, le budget des chemins de fer et celui de la régie des alcools, une nouvelle demande de crédits supplémentaires pour 1902, et une augmentation du chiffre de monnaie divisionnaire suisse en circulation.

La liste des tractanda comprend encore un projet de loi fédérale réduisant la durée du travail dans les fabriques le samedi après midi, un autre concernant l'organisation des forteresses, et enfin une demande de crédits concernant les vareuses d'exercice.

Conseil national. — Les élections pour le renouvellement du Conseil national sont maintenant terminées. Il y avait 167 députés à élire. Ont été nommés : 96 radicaux, 33 conservateurs-catholiques, 25 libéraux, 9 démocrates-ouvriers ou socialistes.

Le parti radical continuera donc à disposer au Conseil national d'une forte majorité. Il disposera de 96 voix contre 71, soit d'une majorité de 25 voix.

Chemins de fer. — Les directeurs des travaux publics des cantons de Berne, Soleure, Bâle Campagne, Valais et Neuchâtel ont tenu lundi une conférence à Berne, pour discuter la teneur d'une requête au Conseil fédéral relative à la ligne d'accès au Simplon par le percement des Alpes bernoises (ligne du Lötschberg). Le directeur des travaux du canton de Fribourg s'était fait excuser, tout en déclarant qu'il adhérerait entièrement à la démarche projetée.

La conférence a approuvé, avec quelques modifications, le projet élaboré par la direction des travaux publics du canton de Berne. Les pétitionnaires déclarent expressément dans leur requête qu'ils n'ont nullement l'intention de créer des difficultés au projet du Frasné-Vallorbe. Ils demandent seulement que le projet du Lötschberg soit traité de la même manière que la ligne du Mont d'Or. Ils font ressortir la grande importance du projet du Lötschberg, aussi bien pour les cantons intéressés que pour la Confédération elle-même.

Le projet de requête va être soumis aux gouvernements qui étaient représentés à la conférence, afin d'être signé par eux.

Zürich. — La Cour d'assises de Pfäffikon a acquitté mercredi le nommé Emmenegger, de

Ffäli (Lucerne), qui avait tué d'un coup de revolver son ami Hitz, le 17 août dernier, à Pfäffikon, dans les circonstances que voici :

Hitz apportait à Emmenegger son revolver à nettoyer. Il lui mit l'arme en main sans le prévenir qu'elle était chargée. A peine l'avait-il reçue qu'un coup partit, atteignant Hitz en plein cœur.

Emmenegger a offert à la veuve de son ami de se charger de l'entretien de la famille qu'il avait involontairement privée de son chef.

Le jury a rendu un verdict unanime de non-culpabilité.

— La société Escher, Wyss et Cie a été chargée d'installer sur la rive canadienne des chutes du Niagara un groupe de trois turbines, chacune de 10,000 chevaux. Ce sont les turbines les plus fortes du monde entier. La même maison a eu dernièrement déjà la satisfaction de voir installer d'après les plans élaborés par elle, sur la rive américaine des chutes du Niagara, 11 turbines de 5500 chevaux chacune.

Berne. — L'affluence des étudiants russes des deux sexes est telle, à la faculté de médecine de l'Université de Berne, que 190 fatras médecins s'entassent dans l'amphithéâtre d'anatomie qui n'a été construit que pour 130 auditeurs, au maximum. De ces 190 étudiants, il s'en trouve 120 du sexe féminin. Les Suisses ne sont qu'une trentaine.

— L'assassin de Christian Hofmann a été arrêté mercredi après midi. C'est un nommé Fritz Egli, originaire du canton de Berne, âgé de 28 ans et qui a déjà subi plusieurs condamnations. Egli et Hofmann avaient commis ensemble, il y a une dizaine de jours, un vol avec effraction à Markirch et s'étaient partagé le butin. Egli a avoué qu'il avait tué Hofmann pour s'emparer de tout le produit du vol, s'élevant à environ 250 fr. L'enquête a permis de constater que le meurtrier se trouvait à Berne ces jours derniers, où il se livrait à des dépenses exagérées.

Vaud. — A Romanel, M. Jules Chappuis-Pfund étant tombé, samedi soir, avec un falot-tempête allumé, le prétoire se répandit sur lui et sur ses vêtements. Bientôt il fut entouré de flammes. Il se roula à terre sans réussir à les éteindre. A ses cris accoururent ses enfants et ses voisins. Mais ses vêtements étaient complètement brûlés et son corps n'était plus qu'une plaie. Transporté à l'Hôpital cantonal dans la nuit, il y a succombé peu après son arrivée.

Il était père d'une nombreuse famille et laisse plusieurs enfants en bas âge.

Neuchâtel. — Vendredi soir, vers 10 h. et demie, la justice de paix de Neuchâtel a été prévenue qu'on entendait un enfant crier dans les canaux des latrines d'une maison de la rue de l'Hôpital.

Au bout de près d'une heure de travail, on a trouvé le corps d'un enfant sans vie.

L'accouchée est une jeune fille de 18 ans, du canton de Lucerne; elle a été conduite à l'hôpital de la Providence.

Genève. — La Cour correctionnelle vient de condamner les organisateurs du cortège lors de la grève générale :

Steinegger, à 8 mois d'emprisonnement;

Bertoni, à 1 année d'emprisonnement;

Croisier, à 3 mois d'emprisonnement et cent francs d'amende.

Avec application de la loi de sursis pendant cinq années pour Steinegger et Croisier.

Bertoni, qui n'est pas au bénéfice de la loi de sursis, a été emmené par les gendarmes. Quant à MM. Croisier et Steinegger, ils ont été immédiatement mis en liberté.

ETRANGER

France. — On a vendu lundi, à l'hôtel des ventes, à Paris, la garde-robe de Mme Humbert.

Les fourrures ont fourni le gros appoint de la journée, dont le chiffre se monte à 39,670 fr. : un boléro de Thérèse, garni de zibeline, a fait 2375 fr. ; un paletot de loutre, 1560 fr. ; la pèlerine zibeline fourrée d'hermine, encore à Thérèse, 5700 fr. ; un manchon renard noir naturel, doublé chat, 3100 fr. ; un manchon de zibeline, avec queue, 3800 fr. On s'est moins disputé les pelisses de M. Humbert, adjugées à des prix modestes. Pauvre Frédéric, la fortune voulut que, jusqu'au bout, il fût éclipsé par sa tumultueuse épouse.

— Un incendie a détruit le château d'Eu, propriété du duc d'Orléans. Cet immense édifice contenait de nombreux objets d'art. On dit que la plupart ont pu être sauvés grâce à la population.

— On va créer à l'hôpital St-Louis, à Paris, un pavillon d'isolement pour soigner dix-neuf lépreux. La présence de la terrible maladie a été découverte il y a quelques mois.

Espagne. — Des émeutes ont éclaté à Valdearas, à l'occasion de la perception des droits d'octroi. Les habitants ont attaqué les gendarmes, qui ont fait usage de leurs armes. Une femme a été tuée, deux hommes ont été blessés et deux gendarmes contusionnés. Onze arrestations ont été opérées.

— Voici la liste du nouveau cabinet : Présidence, M. Sagasta; Affaires étrangères, duc d'Almodovar; Intérieur, M. Moret; Justice, M. Romero Robledo; Marine, duc de Veragua; Travaux publics, M. Garcia Pietro; Instruction publique, M. Romanoni; Finances, M. Paigcerver; Guerre, général Weyler.

Allemagne. — A Biebelnheim, un agriculteur, ainsi que sa femme, sa fille et son petit-fils ont été trouvés morts, le matin du 12 novembre, dans une cave où il y avait du cidre en fermentation.

Angleterre. — Une dépêche de Londres dit que les généraux boers ont fait à M. Chamberlain une visite qui a été très importante. Les généraux ont demandé au ministre d'être plus généreux envers les Boers, non seulement au point de vue financier, mais aussi en ce qui concerne l'octroi de l'autonomie.

Etats-Unis. — Les négociations entre M. Hay et le ministre de Colombie sont presque terminées. Il ne reste plus qu'à trouver la forme du traité pour conclure la convention donnant le droit aux Etats-Unis de construire le canal de Panama.

— On annonce de Washington que le nouveau timbre américain de 13 centimes va être prochainement vendu dans tous les bureaux de poste des Etats-Unis. Ce nouveau timbre est à l'effigie de l'ex-président Harrison.

Conformément à une pratique constante, M. Roosevelt n'aura son timbre que lorsqu'il ne sera plus président des Etats-Unis.

— Un incendie a détruit le pont suspendu entre New York et Brooklyn.

Maroc. — On mande de Fez au *Times* que les têtes de vingt des partisans du prétendant ont été clouées aux portes de la ville, mardi.

Océanie. — Le transatlantique *Elimgamits*, allant de Sydney à Auckland, a fait naufrage le 9 novembre, près de l'île des Trois-Rois. 42 passagers et hommes d'équipage ont été sauvés, 96 ont péri.

CANTON DE FRIBOURG

Grand Conseil. — Le Grand Conseil s'est réuni mardi en session ordinaire d'automne. Il a été donné lecture d'une série de messages du Conseil d'Etat pour des crédits supplémentaires en vue de l'achat d'une nouvelle drague aux lacs de Neuchâtel et Morat et de subsides aux communes pour la construction de diverses routes.

Il est donné...
sée entre l'E...
naires de la...
procès pend...
Mercredi,
cussion du b...

Tirage
19^e tirage d...
2% de la B...
La prime...
celle de 400...
au N° 6491...

Primes de...
73916, 775...
Primes de...
6261 671...
34136 3603...
48431 5988...

Foires.
bourg, cont...
l'année pou...
été exceptio...
comptait en...
bovin, 556...
vres, 15 ve...

Le bétail...
des prix él...
à 700 fr.;

Bétail de...
A l'occa...
du marché...
a déjà ren...
à nos agric...
leurs prod...

Le servi...
de manières...
marché.

Meur
mel du dist...
tre surven...
pinte du S...
sur territo...

Alexis C...
batterie. ...
dans le cr...

Paul P...
avoir don...
frappé pa...
sait que F...

24 août,
repris.

Un au...
liberté so...

Compa...
impliqués...
Châtelois...
sonnemen...
des frais.

Six mo...
Delacom...

L'affair...
février.

Accid
d'Autaf...
était ven...
pour y f...

En ren...
s'arrêta...
quelconq...
sade de ...
sorte de ...
des roch...

Ce n'e...
priétaire...
du ravin...
trigué, i...
voir alo...
dividu.

Il est donné connaissance de la transaction passée entre l'Etat de Fribourg et les anciens actionnaires de la ligne d'Oron pour la liquidation du procès pendant entre parties.

Mercredi, le Grand Conseil a commencé la discussion du budget.

Tirage financier. — Lundi a eu lieu le 19^e tirage des primes des obligations de 100 fr. 2% de la Banque de l'Etat de Fribourg.

La prime de 13,000 fr. est échue au N° 63693; celle de 4000 fr. au N° 50938; celle de 1000 fr. au N° 64918.

Primes de 500 fr.: N°s 10, 20094, 46631, 71252, 73916, 77537.

Primes de 200 fr.: 145 548 867 3046 6261 6717 8800 11641 13278 26885 29158 34136 36032 37698 41071 42672 44686 44979 48431 59885.

Foires. — La foire de la Saint-Martin, à Fribourg, continue d'être une des plus importantes de l'année pour la ville de Fribourg. Celle de lundi a été exceptionnellement fournie en bétail. On ne comptait en effet pas moins de 908 têtes de bétail bovin, 556 porcs, 74 chevaux, 60 moutons, 30 chèvres, 15 veaux.

Le bétail était en général beau et s'est vendu à des prix élevés: les vaches de premier choix, 600 à 700 fr.; les bêtes de second choix, 500 à 600 fr. Bétail de boucherie très recherché.

A l'occasion de la foire a eu lieu la réouverture du marché aux veaux. L'institution de ce marché a déjà rendu et rendra encore d'excellents services à nos agriculteurs, en facilitant l'écoulement de leurs produits dans de bonnes conditions.

Le service sanitaire de la foire a été organisé de manière à assurer la complète sécurité du marché.

Meurtre du Signal. — Le tribunal criminel du district de Vevey a jugé l'affaire du meurtre survenue le 27 juillet dernier aux abords de la pointe du Signal, entre Châtel-St-Denis et Vevey, sur territoire vaudois.

Alexis Chaperon, de Châtel, fut victime de cette batterie. Il portait une lame de couteau brisée dans le crâne.

Paul Pilloud, également de Châtel, reconnu avoir donné le coup de mort, mais affirma avoir frappé par erreur son compagnon Chaperon. On sait que Pilloud s'évada des prisons de Vevey, le 24 août, avec l'inculpé Despond, et ne fut pas repris.

Un autre inculpé, Henri Delacombaz, mis en liberté sous caution, s'est enfui en Amérique.

Comparaissait donc devant le jury un seul des impliqués dans cette grave affaire, Léon Sudan, Châtelais, qui a été condamné à un mois d'emprisonnement, avec sursis de deux ans, et au quart des frais.

Six mois de prison et les 3/4 des frais attendent Delacombaz, s'il se fait reprendre.

L'affaire de Pilloud, le meurtrier, viendra en février.

Accidents. — Le nommé J. S., originaire d'Autafond, domestique à Matran, âgé de 70 ans, était venu à la foire de Fribourg, lundi dernier, pour y faire diverses emplettes.

En rentrant chez lui, le soir probablement, il s'arrêta un peu au-dessus du ravin, pour un motif quelconque. Il perdit l'équilibre et après une glissade de quelques mètres, il fut précipité dans une sorte de dévaloir et vint se fracasser le crâne sur des roches, une quarantaine de mètres plus bas.

Ce n'est que mercredi après midi qu'un propriétaire, voisin du lieu de l'accident, vit au bord du ravin un chapeau et un paquet de tabac. Intrigué, il s'approcha du précipice et put apercevoir alors au fond du dévaloir le corps de l'individu.

Il s'empessa d'aviser téléphoniquement la Préfecture de la Sarine qui procéda aussitôt à la levée du cadavre.

Jacques S. était un bon ouvrier, aimé de tous. Il était depuis une trentaine d'années au service de la même famille.

Mercredi soir, vers 5 heures, un affreux accident mettait en émoi la fabrique de pâtes alimentaires de Sainte-Apolline. Un ouvrier, François-Félix Charrière, de Cerniat, marié, père de cinq enfants, s'étant approché d'une machine en mouvement, fut pris dans l'engrenage et coupé littéralement en deux.

L'enquête établira s'il y a eu imprudence ou pur accident.

C'est le troisième accident mortel qui se produit depuis quinze jours dans les environs de la Glâne.

Incendie. — Le feu a détruit mardi matin, vers 4 h., à Gruholz, commune de Dirlaret, une petite maison appartenant à un nommé Rotzetter. Le mobilier, trois chèvres et quatorze poules ont été la proie des flammes.

Bulletin sanitaire du bétail
du 3 au 9 novembre 1902.

Charbon symptomatique: Treyvaux, 1 b. périé.
Rouget et pneumo entérite du porc: Wunnwil, 1 ét., 1 p. p., 24 s.; Le Pâquier, 1 ét., 3 p. p., 38 s. — Total, 2 ét., 4 p. périés, 62 p. suspects.

GRUYÈRE

Sténographie. — Les amis de l'art abrégé viatif liront avec intérêt, dans le dernier numéro de la *Plume sténographique de France*, une « polémique amusante » ayant surgi entre M. Gremion, instituteur à Bulle, un fervent adepte de la sténographie en général et du système Duployé en particulier, et « Un vieux Magister » qui, en revanche, conteste l'utilité de cette écriture phonétique.

Accident. — Un grave accident est arrivé vendredi matin, 7 courant, à Montbovon. Des ouvriers étaient occupés au montage du pont de chemin de fer de Montreux-Montbovon, sur l'Hongrin; tout à coup, une chaîne qui servait à monter une énorme poutre en fer se rompit; un ouvrier, nommé Vincent Musca, âgé de 19 ans, fut projeté depuis l'échafaudage dans l'Hongrin, d'une hauteur de 18 mètres. Il fut relevé dans un triste état et transporté à l'hôpital de Riaz.

Foire. — A part le froid matinal et un méchant brouillard vers le soir, une belle journée d'automne a favorisé notre foire de novembre. Bétail encore assez nombreux et prix toujours très rémunérateurs pour le beau choix. Il a été contrôlé 361 têtes de gros bétail, 145 veaux et moutons, 257 porcs.

VARIETES

Exposition universelle de St-Louis (Etats-Unis). — Jusqu'à présent, vingt-huit gouvernements étrangers ont accepté de participer officiellement à l'Exposition de St-Louis; ce sont: la France, l'Angleterre, l'Allemagne, le Danemark, la Russie, la Grèce, le Japon, la Chine, le Canada, la Corée, la Perse, le Ceylan, la république Argentine, le Costa Rico, le Chili, la Guadeloupe, le Guatemala, le Mexique, l'Equateur, le Nicaragua, le Paraguay, le Siam, l'Uruguay, le Venezuela, le Pérou et Honduras.

Vu la date encore éloignée de l'ouverture de l'Exposition, l'empressement des puissances à accepter son invitation est un fait des plus inusités, qui présage pour St-Louis la plus grande participation étrangère qui ait encore été vue dans une exposition américaine. Déjà l'espace de terrain

réserve pour la construction des palais étrangers est devenu insuffisant et l'on vient d'en augmenter la superficie.

En Italie, les associations commerciales et la presse mènent une active campagne auprès du gouvernement pour qu'il revienne de son refus, et tout fait prévoir qu'elles atteindront leur but.

Village suisse. — Un grand intérêt s'est manifesté dernièrement dans la presse américaine à la nouvelle qu'un Village suisse serait probablement installé à l'Exposition de St-Louis. Ce sentiment a été partagé également par les autorités de l'Exposition et le commissaire actuellement en Suisse.

M. Palmer-L. Bowen a reçu de St-Louis l'instruction officielle d'encourager l'exécution de ce projet. On lui donne l'assurance que cette entreprise recevra un accueil des plus généreux.

Parmi les principales raisons devant contribuer au succès de cette entreprise, M. P.-L. Bowen énumère les suivantes:

- 1° Bon marché de la construction;
- 2° Le désir de l'Exposition d'accorder les meilleures conditions possibles au Village suisse;
- 3° La possibilité de faire payer un droit d'admission plus élevé que celui exigé en Europe;
- 4° Le côté instructif de cette exposition qui, pour les écoles et les collèges, serait du plus grand intérêt;
- 5° Le nombre considérable de familles suisses fixées en Amérique, et pour qui le Village suisse serait des plus attrayants, en leur donnant l'illusion d'une visite à la mère-patrie.

Tout fait donc vivement désirer que ce projet soit mis à exécution.

BOUTADES, BONS MOTS, ETC.

Après une partie de bac, on cause dans le salon de Mme B., et tout le monde est d'avis que lorsqu'on joue, on s'expose à perdre son argent.

— Eh bien! moi, dit Dagourdon, j'ai vu quatre individus qui ont joué ensemble toute une nuit et qui, à quatre heures du matin, avaient gagné chacun 20 francs.

— ?...
— C'étaient quatre musiciens!

MISES

Lundi 17 novembre courant, dès 10 heures du jour, il sera vendu en mises publiques, au domicile de Charles Pierrat, maréchal, à Vuadens, une machine à percer le fer. Eventuellement, il sera vendu d'autres objets. *Vente à tout prix.*
Bulle, le 14 novembre 1902.
1064](H662B) L'Office des poursuites.

MISES

Lundi 17 novembre courant, dès 10 heures du matin, il sera vendu en mises publiques, au domicile des enfants d'Antoine Julmy, à Bellegarde, 3 vaches jaunes et environ 2000 pieds de foin. Paiement comptant.
Bulle, le 14 novembre 1902.
1065](H663B) L'Office des poursuites.

Mises de titre.

Mardi 18 novembre courant, dès 10 heures du matin, il sera vendu en mises, au bureau de l'Office des poursuites, une obligation hypothécaire du 9 décembre 1896.
Bulle, le 14 novembre 1902.
1066](H664B) L'Office des poursuites de la Gruyère.

Café-Brasserie Collaud, Bulle.

On trouvera toujours, à toute heure: Choucroute et Wienerlis, Saucisses de Francfort, etc., etc.

Se recommande: Charles Meyer, cuisinier, tenancier.
1067](H660B)

Menuisiers

sont demandés chez BERTSCHY FRÈRES, entrepreneurs, à Bulle. [1063

FRIBOURG

Le Grand Conseil s'est réuni ordinairement d'automne. Il a reçu une série de messages du Grand Conseil fédéral et de crédits supplémentaires pour la nouvelle drague aux lacs et de subsides aux communes de diverses routes.

